

**Matinale du Cerib le 2 avril à Lyon**  
**Programme Nouvelles Règles de l'Art Grenelle Environnement (RAGE)**  
**Quels changements dans le monde de la construction depuis janvier 2015 ?**

Le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (Cerib) organise depuis 2011, avec les industriels du béton, un cycle de matinées pour aller à la rencontre des professionnels du bâtiment et des travaux publics dans toutes les régions françaises.

La matinale, qui s'est tenue le 2 avril à La Tour de Salvagny près de Lyon, était consacrée à **une nouvelle thématique d'actualité : le programme des nouvelles Règles de l'Art Grenelle Environnement (RAGE)** qui vise à revoir les règles de construction pour accompagner les professionnels du secteur dans la réalisation des économies d'énergie dans le bâtiment.

Les travaux du programme Règles de l'Art Grenelle de l'Environnement, pilotés par l'Agence Qualité Construction, se sont terminés fin 2014. Ils ont permis la publication **de nouvelles règles professionnelles et de guides sur des solutions constructives susceptibles d'impacter la performance énergétique des bâtiments**. Ces nouveaux référentiels techniques sont destinés aux maîtres d'œuvre et aux metteurs en œuvre.

**L'Industrie du Béton a apporté sa contribution technique par l'intermédiaire du Cerib, son centre technique, à l'élaboration de plusieurs documents traitant de solutions préfabriquées.**

Quatre documents sont dans le cœur de métier :

- Maçonneries isolantes
- Planchers poutrelles/entrevous
- Procédés de panneaux sandwichs
- Procédés de murs à coffrage et isolation intégrés.

Ils contiennent des éléments de conception (principalement thermique) ainsi que des dispositions de mise en œuvre spécifiques à chaque technologie.

La rencontre a permis de faire le point sur ces nouvelles règles **applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et de faire mieux connaître ces documents en donnant la parole aux acteurs qui ont contribué à leur élaboration, pour comprendre très clairement les changements qu'elles impliquent pour les entreprises, les artisans, et comment le béton industrialisé répond positivement à cette évolution.**

Destinée à tous les acteurs régionaux de la construction : architectes, économistes, promoteurs, constructeurs de maisons individuelles..., cette matinale, qui a réuni une centaine de professionnels du secteur, recevait comme invités témoins :

- **Julien Thomas, de l'Agence Qualité Construction (AQC)** sur le contenu et les objectifs du programme.

- **Wilfried Pillard, directeur technique du Syndicat National des entreprises générales françaises du BTP (EGF BTP)** sur les conséquences pour les entreprises générales.
- **Dominique Métayer, président de l'UNA Maçonnerie - CAPEB** sur les changements pour les maçons.
- **Paul Sauvage, responsable de la Diffusion de la connaissance au Cerib** pour les réponses proposées par l'Industrie du béton préfabriqué.
- **Olivier Roobrouck, directeur général du constructeur régional de maisons individuelles Cécile Robin** pour les cas concrets de construction de maisons avec des matériaux innovants.



Les solutions en béton industrialisé pour la construction de bâtiments et maisons individuelles, en particulier les maçonneries isolantes et la nouvelle génération de blocs de granulats légers à forte isolation thermique, les nouveaux procédés de panneaux sandwich, et de murs à coffrage et isolation intégrés, permettent de répondre aux changements imposés par ces nouvelles Règles de l'Art. Ces solutions permettent aux constructions de bénéficier des performances mécaniques du béton et de sa fiabilité, tout en affichant des hautes performances thermiques.

**Le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB)** est un établissement d'utilité publique institué en 1967, conjointement par le ministre chargé de l'Industrie et par le ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la demande de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB). Centre Technique Industriel (CTI), il est opérateur de recherche du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (les travaux de R&D éligibles peuvent bénéficier du CIR). Avec près de 170 collaborateurs et un haut niveau d'équipements d'essais des produits et matériaux du BTP sur 15 000 m<sup>2</sup> de laboratoires, le Centre répartit à parts égales son activité entre essais et évaluations, études et recherches, normalisation et certification, appui technique et transfert de connaissances, avec un centre de formation. [www.cerib.com](http://www.cerib.com)

Service de presse : Patricia Desmerger  
Tél. 01 42 02 45 44 - 06 07 47 34 77 - [patricia.desmerger@orange.fr](mailto:patricia.desmerger@orange.fr)